



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 12 novembre 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 12 novembre 2020 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRULE, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Anaïs OVERNAY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER et Guillaume SAILLARD.

Absentes excusées : Cécile CHIQUET, Sandrine DUTOIT (pouvoir à Philippe PASSOT), et Magali LAHU.

Absent : néant.

Emilia BRULE a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation aux conseillers, qui l'acceptent, d'ajouter en *Urbanisme et travaux* le point suivant : « *opération avec l'O.N.F. pour la commercialisation des bois scolytés de Pratz* ».

URBANISME ET TRAVAUX

Aménagement de la voirie et des réseaux divers du nouveau C.I.S. du Lizon :

Approbation du projet et consultation des entreprises de travaux et convention de mandat pour la réalisation de l'opération entre les communes

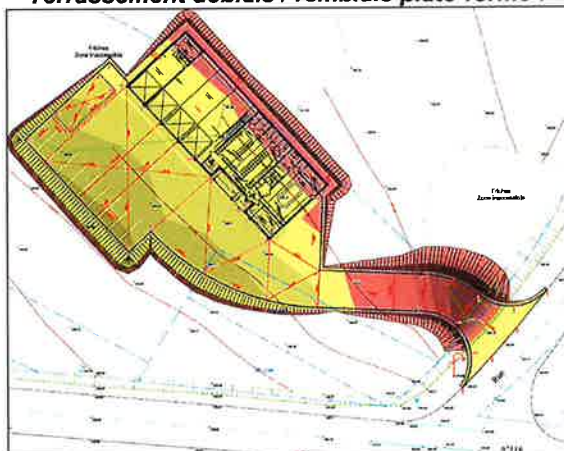
Le Maire rappelle aux conseillers que la construction du bâtiment de la nouvelle caserne de pompiers du Lizon sera financée à 50 % par le S.D.I.S. du Jura et à 50 % par les communes de 1^{er} appel : Coteaux du Lizon, Lavans-lès-Saint-Claude, Leschères et Ravilloles. Il précise que les futurs locaux couvrent une surface d'environ 415 m² et que le permis de construire



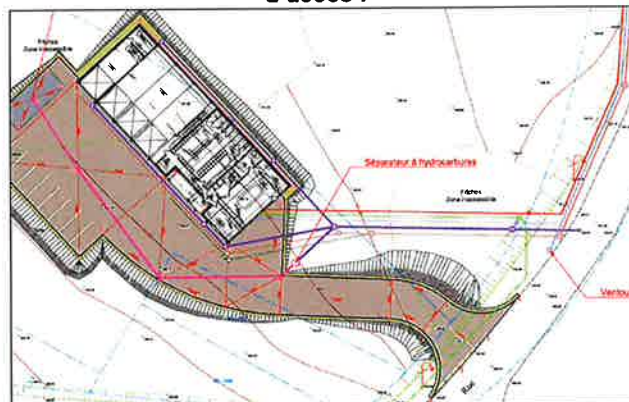
vient d'être délivré. En outre, la réalisation de la plate-forme accueillant le bâtiment, de la voirie d'accès au site et des réseaux secs et humides (V.R.D.) incombe à la commune d'implantation - Lavans-lès-Saint-Claude - qui devient maître d'ouvrage sur cette partie des travaux, pour le compte des autres communes de 1^{er} appel. Ainsi une participation financière sera appelée auprès de Coteaux du Lizon, Ravilloles et Leschères, au prorata de leurs nombres d'habitants.

Le Maire présente aux élus les plans pour l'aménagement de la plate-forme et des V.R.D. du cabinet de géomètres Colin, maître d'œuvre de la Commune, ainsi que le bilan financier prévisionnel de l'opération (en cours de réactualisation) :

Terrassement déblais / remblais plate-forme :



Réseaux et voie d'accès :



Nature des travaux VRD	Montant € H.T.
Préparation chantier	12 000,00
Terrassement	41 590,00
Assainissement	17 280,00
Eau potable	15 210,00
Bordures	2 250,00
Voirie	5 600,00
Sondages réseaux secs	1 500,00
Télécom	1 200,00
Espaces verts	5 500,00
Signalétique	690,00
Total :	102 820,00

Opération SIDEC BT	Montant € collectivité
Coût total = 29 746 € TTC	14 165,00

Foncier et ingénierie	Montant € H.T.
Acquisition des terrains	19 661,00
Plan topographique du site	1 450,00
Débroussaillage du site	3 280,00
Maîtrise d'œuvre AVP / AOR	5 200,00
Rémunération Cne Lavans	1 000,00
Total :	30 591,00

Surcoût fondation bâtiment	7 400,00
-----------------------------------	-----------------

TOTAL GENERAL :	154 976,00
------------------------	-------------------

Répartition dépenses entre communes	
Commune	Montant
Lavans-lès-Saint-Claude 44,71 %	68 842,67
Coteaux du Lizon 42,78 %	66 644,63
Ravilloles 8,73 %	13 600,10
Leschères 3,78 %	5 888,59
Totaux :	154 976,00

Il ajoute que la réunion sur site, programmée le 16 novembre avec le S.D.I.S. du Jura, permettra de fixer définitivement la répartition des travaux entre les maîtres d'ouvrage. Par conséquent, l'approbation de la convention de mandat entre les quatre communes et le lancement de la consultation des entreprises de travaux seront soumis à la décision du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Rénovation de la toiture de l'ancien presbytère : choix des entreprises de travaux

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a sollicité, par délibération du 3 septembre 2020, l'obtention de subventions aux taux respectifs de 33 % du Département du Jura (D.S.T. Relance) et de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, pour la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de l'ancien presbytère.

La collectivité ayant reçu l'autorisation d'engager les travaux avant notification des aides financières, et dans le but de relancer l'investissement public local, le Conseil Municipal attribue ces travaux de rénovation aux entreprises suivantes :

- toiture (option incluse) : S.A.R.L. Entreprise LE COULTRE (39460 FONCINE-LE-HAUT) pour un montant de 30 296,55 € H.T.,
- cuivrierie : S.A.R.L. Philippe GENASSE (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) pour un montant de 4 322,20 € H.T.,

Le montant total des travaux s'établissant à 34 618,75 € H.T. Il autorise le Maire à signer avec les entreprises les marchés publics correspondants.

Contrat d'entretien de la chaufferie bois collective et des sous-stations, et des chaudières des mairies annexes de Ponthoux et de Pratz

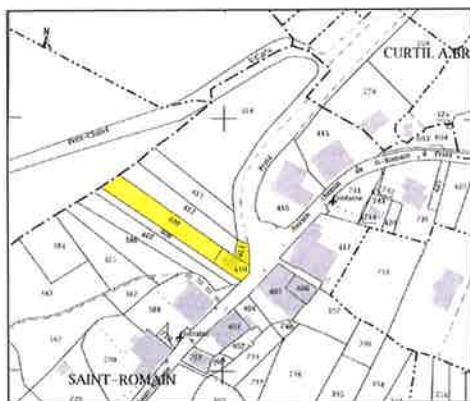
Afin d'abaisser les coûts de fonctionnement liés au patrimoine immobiliser de la Commune Nouvelle, le Conseil attribue le contrat de maintenance, d'entretien et de dépannage de la chaufferie bois avec réseau de chaleur de Lavans-lès-Saint-Claude (comprenant 9 sous-stations), des chaudières bois et fioul de Pratz et de la chaudière au gaz de Ponthoux, à l'entreprise PICARD (39200 SAINT-CLAUDE).

Le montant global du contrat s'élevant à 10 357,62 € H.T. par an (prix réactualisable annuellement au taux fixe de 2,50 %), pour une durée totale de prestation fixée à 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021. Il autorise le Maire à signer avec ladite entreprise le marché public correspondant.

Acquisition des parcelles section 440 D n°409, 410 et 411 lieudit « Saint-Romain »

Le Maire explique aux élus qu'il a pris le 21 septembre 2020 la décision n°D54/2020 en vue d'exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur les parcelles cadastrées section 440 D n°410 et 411 lieudit « Saint-Romain », au prix de 8 450,00 €. Cet ensemble constitue en effet, avec la parcelle non bâtie n°409, un site stratégique en entrée de hameau.

Plan de situation des terrains :



Le Maire fait part aux conseillers du courrier du 9 octobre 2020 de Maître Agnès BUSCOZ, notaire à Saint-Claude, confirmant que les vendeurs souhaitent finalement céder à la Commune les trois parcelles au prix de 8 500,00 €.

Jean-Paul BERNASCONI rappelle que cette maîtrise foncière contribuera à la mise en valeur touristique et patrimoniale du hameau de Saint-Romain : aménagements et sécurisation des abords de la chapelle romane, de la source des Moines, et de l'aire de stationnement à l'entrée du hameau.

Le Conseil Municipal accepte d'acquérir les parcelles cadastrées section 440 D n°409 (362 m²), n°410 (96 m²) et n°411 (40 m²) lieudit « Saint-Romain » Commune déléguée de Pratz, d'une surface de totale de 498 m², propriété de l'indivision : M. Georges THOMAS demeurant 38570 GONCELIN, Mme Simone PELLEGRINI demeurant 38570 THEYS, Mme

Hélène BAILLY demeurant 01560 LESCHEROUX, M. Julien BAILLY demeurant 74370 METZ-TESSY et Mme Céline BAILLY demeurant 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE.
Le prix d'achat est fixé à 8 500,00 €, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

Affouage : modification de la commission communale des garants

Le Maire rappelle aux élus que le mandat de conseiller municipal de Ludovic BAROUEL ayant cessé, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission communale relative à l'affouage.

Le Conseil désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Membres
Cécile CHIQUET
Denis CREVOISIER
Magali LAHU
Emmanuel MICHAUD (<i>remplace Ludovic BAROUEL</i>)

Opération avec l'O.N.F. pour la commercialisation des bois scolytés de Pratz

Le Maire explique aux conseillers que les forêts des régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, font face depuis l'été 2018 à des épisodes d'attaque de scolytes entraînant une mortalité conséquente des peuplements d'épicéa. Les conditions climatiques des années 2018 et 2019 se sont révélées très favorables au développement du scolyte, la chaleur et la sécheresse affaiblissant les arbres devenus plus vulnérables aux attaques de l'insecte. Les stratégies de lutte contre l'expansion des scolytes préconisent de mettre l'accent sur la détection précoce des arbres colonisés pour les exploiter et les extraire rapidement de la forêt.

Pour absorber ces volumes supplémentaires de bois scolytés, l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation de ces bois. Pour les forêts des collectivités relevant du régime forestier, les missions de regroupement de l'offre ont été confiées par l'Etat à l'O.N.F., structure porteuse. Ainsi, la préparation, le dépôt et le suivi du dossier de demande d'aide s'inscrivent dans le prolongement du mandat légal de gestion et de commercialisation de l'O.N.F.

Afin de bénéficier d'une aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés des parcelles situées sur le territoire de Pratz - soit environ 2 100 m² - le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer l'ensemble des documents présentés par l'O.N.F. du Jura.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide pour l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés des parcelles forestières n°2 (1,80 ha), n°14 (2,10 ha) et n°16 (3 ha) à Pratz. Il autorise le Maire à signer tout document afférent.

Compte-rendu de la commission urbanisme du 12 octobre 2020

Jean-Paul BERNASCONI expose aux conseillers les différents thèmes abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- projet de tiers-lieu dans le bâtiment de l'ancienne école de Pratz ;
- programme du C.A.U.E. du Jura pour la restructuration du groupe scolaire ;
- cahier des charges pour la réhabilitation de la chapelle romane de Saint-Romain ;
- et plan d'action pour la revitalisation des bourgs-centres de Coteaux du Lizon et Lavans-lès-Saint-Claude.

COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission communication du 14 octobre 2020

Laurent PLAUT rend compte aux élus des points abordés lors de la réunion de la commission :

- modalités d'impression et de distribution des bulletins municipaux (Zap et Mag),
- gestion des panneaux d'affichage officiels et d'affichage libre,
- projet de panneau électronique sur Pratz,
- et test d'une application mobile.

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (P.L.U.) et cartes communales »

La décision relative à ce transfert de compétence est reportée à une réunion ultérieure compte-tenu des réflexions en cours entre les communes du territoire et au sein de l'assemblée des maires de Haut-Jura Saint-Claude, en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et la D.D.T. du Jura.

Le Maire souligne d'ores et déjà la pertinence d'élaborer un P.L.U.I. de secteur correspondant à l'ancien territoire du Plateau du Lizon.

SYDOM du Jura : rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Le Maire présente le rapport annuel 2019, adressé le 19 octobre 2020 par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura :

Caractéristiques :

- composé de 4 SICTOM (dont celui du Haut-Jura) et Terre d'Emeraude Communauté,
- dessert 268 853 habitants dans 494 communes,
- gestion des 35 déchetteries, 1 200 conteneurs à verre, 1 centre de traitement « CDTOM » (Lons-le-Saunier), 1 centre de stockage « CSJ » (LES REPOTS), 5 stations de transfert (dont 1 à Saint-Claude et 1 à Morbier pour le Haut-Jura),
- premier contrat éco-emballages en 1993.

Budget CA 2019 :

Dépenses de fonctionnement : 18 988 194 € (dont 49 % « coût de traitement »).
 Recettes de fonctionnement : 18 433 982 € (dont 44 % « cotisations adhérents »).
 Dépenses d'investissement : 3 174 010 € (dont 38 % « remboursement capital d'emprunt »).
 Recettes d'investissement : 5 660 122 € (dont 52 % « amortissements des biens »).

Quelques chiffres 2019 :

46 431 t de déchets déposés en déchetterie = 173 kg / habitant (hors gravats).

11 569 t de verre collectés = 43 kg / habitant.

4,1 kg / habitant de textiles (linges et chaussures).

8 300 t de papier collecté et recyclé.

Exemples de vente de matières récupérées : 560 t d'acier à Arcelor Mittal (Nord) et 2 256 t de carton à GEM Doubs (Doubs).

La valorisation de l'énergie par la chaudière :

99 482 MWh pour vente de chaleur au réseau de chauffage urbain de Lons, vente d'électricité à EDF et chauffage du CDTOM.

La communication / prévention :

2 664 visiteurs au centre de tri ; 441 447 € pour les actions de prévention / sensibilisation sur le tri des déchets (sacs, brochures, animations scolaires, visites des sites, manifestations

grand public...). Compostage et valorisation des biodéchets : 38 formations en collèges et lycées et 48 lombricomposteurs vendus aux particuliers.

Les projets de travaux :

Rénovation du centre de tri CDTOM et centrale solaire photovoltaïque au sol au centre de stockage CSJ.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 établi par le SYDOM du Jura.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier du Collectif des citoyens du Haut-Jura du 2 octobre 2020

Le Maire donne lecture aux élus du courrier de remerciements reçu en mairie du Collectif des citoyens du Haut-Jura pour l'accompagnement de ses actions de sensibilisation par la Commune (prêts de salles et de matériels divers).

Courriel d'Anim'Lavans du 8 octobre 2020

Le Maire transmet aux conseillers les remerciements reçus en mairie d'Anim'Lavans pour le soutien apporté par les élus et les agents dans la mise en œuvre de ses manifestations.

En retour, le Maire remercie vivement l'association pour l'investissement qu'a représentée l'animation de la buvette d'été, qu'il qualifie de véritable lieu de convivialité pour la population.

Travaux de voirie

Antoine PULICE confirme aux conseillers que le Chemin de Montoiseau et la Route des Milliers ont été complètement rénovés suite à la pose d'enrobés par la société Eurovia Routière Guenuchot.

Municipalisation de l'A.L.S.H. Les Fariboles

Annie AROURI informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu en mairie le 9 novembre, avec la directrice du Centre de Gestion du Jura, afin de déterminer les modalités d'intégration des salariés de l'association dans le personnel communal.

Prochaines réunions :

- **CCAS : lundi 16 novembre 2020 à 18h30 en mairie principale**
- **Commission urbanisme : lundi 23 novembre 2020 à 18h30 en mairie principale**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 10 décembre 2020 à 19h00 en mairie principale.**

La séance est levée à 21H30.

Philippe PASSOT, maire



Emilia BRULE,
secrétaire de séance